FAUX RACHATS DE CRÉDIT - LA PAGE CENTRALISATRICE

Categories: Banques & organismes de crédit, Crédit, leasing, Les conseils
Tags: Conseils, Enquête

Un de nos adhérents a été contacté par une personne lui proposant un prêt à taux zéro dans le cadre de la transition énergétique. L'étude des informations à notre disposition montre assurément que la situation est tout sauf claire. Le nombre de sites frauduleux est considérable. Devant cette situation, nous ouvrons cette page qui va concerner tous les sites que nous avons identifiés.

Vous trouverez ci-dessous les articles concernant des noms frauduleux

https://adcfrance.fr/banque-organisme-de-credit/les-sites-cellule-taux-zero-com-service-eco-ptz-com-services-ptz-eco-com-lesfurets-ecoptz-fr-renovationenergetique-ecoptz-com-transition-energetique-aides-com-ptz-lesfurets-com-transition-eco-energie/

https://adcfrance.fr/epargne/younited-credit-lusurpation-didentite-pour-larnaque-au-faux-rachat-de-credit/

https://adcfrance.fr/credit-leasing/lutilisation-des-noms-meilleurtaux-younited-credit-pour-des-arnaques-au-faux-rachat-de-credit/

https://adcfrance.fr/produits-classiques-danger/les-sites-mes-aides-eu-contrat-docs-eu-mes-eco-aides-eu-mes-aides-ptz-eligibilite-eu-contactmonptz-info-contact-monptz-com-candidature-

ptz-com-suivi-eco-prime-fr/

https://adcfrance.fr/banque-organisme-de-credit/les-sites-votre-ecologie-fr-votre-transition-ecologique-fr-regularisation-ecoprime-fr-latransitionenergetique-com-votre-transition-energie-fr-votre-transition-energetique-com-lacroissanceverte-fr-la-t/

https://adcfrance.fr/banque-organisme-de-credit/les-sites-frauduleux-de-rachat-de-credit/

https://adcfrance.fr/banque-organisme-de-credit/lutilisation-frauduleuse-ds-noms-meilleurtaux-com-le-lynx/

Les premières informations

Pour compléter ces informations, vous trouverez ci-dessous les explications sur le fonctionnement de l'arnaque.

Vous trouverez ci-dessous l'article de l'EST REPUBLICAIN paru le 17 septembre 2019 :

L'article de l'EST REPUBLICAIN du 17 septembre 2019 concernant l'arnaque au détriment de meilleurtaux

Vous trouverez ci-dessous comment fonctionne l'arnaque et vos démarches si vous êtes victime. Vous aurez une deuxième partie pour le résultat de nos recherches.

ATTENTION !

Ces escrocs créent actuellement des faux crédits avec CARREFOUR BANQUE. Nous avons plusieurs victimes concernées.

La méthodologie de l'arnaque :

- Le consommateur est contacté par une société dénommée "meilleurtaux" ou lelynx mais pas que... . Il lui est proposé de racheter ses crédits à la consommation compte tenu des taux historiquement bas.
- Il lui demandé d'envoyer tous les documents nécessaires (copie des contrats de crédits, avis d'imposition, pièce d'identité…) pour étudier la situation.
- Peu de temps après la personne reçoit sur son compte le montant du capital. Elle est alors informée qu'il s'agit d'une erreur. Elle n'était pas destinataire de ces fonds. Elle doit renvoyer cette somme vers un compte à l'étranger.

Dans le cas de notre adhérent, ce sont trois prêts qui ont été mis en route à son insu. Notre adhérent n'a pas revu ces sommes mais par contre doit maintenant "dialoguer" avec les organismes de crédit pour ne pas avoir à payer ces crédits qu'il n'a pas souscrit.

L'action juridique pour l'annulation des contrats :

Avant d'entrer dans le détail de nos recherches, il convient de donner une vue juridique des litiges qui sont nés de cette usurpation d'identité et comment les traiter.

- Il faut demander une copie des contrats aux organismes de crédit. Dans le cas de notre adhérent, les signatures sont grossièrement imitées. Il faut donc agir de la façon suivante :
- Il faut des spécimen de signatures (à minima une dizaine sur une feuille blanche pour prouver les fausses signatures) Il faut une feuille de signatures y compris du co emprunteur (si c'est le cas) par banque.
- Il faut déposer plainte.

Ces démarches étant faites, bien évidemment, il faut nous contacter dans les plus rapides délais pour que nous puissions examiner le dossier. Le mieux est de nous rencontrer avec la copie de tout le dossier. Vous trouverez les lieux d'accueil de notre association en consultant le lien ci-dessous si vous êtes en Lorraine :

https://adcfrance.fr/adc-france/antennes-locales/

Si vous n'êtes pas dans notre région, les mails, le courrier et le téléphone seront utilisés. C'est aussi très efficace !

Vous devriez avoir à faire le plus rapidement possible :

- Il faut envoyer un courrier recommandé avec AR à la société qui a vendu les produits (pompe à chaleur ou panneaux) pour demander comment est-il possible que les escrocs aient une parfaite connaissance de la vente et de ses conditions.
- Il faut envoyer un courrier recommandé avec AR à chaque banque pour expliquer la contestation de la validité du contrat en joignant la copie de la plainte et une feuille de signature.
- Il faut faire opposition à tout prélèvement auprès de sa banque
- Si des prélèvements ont déjà eu lieu, il demander l'annulation de ceux-ci en application de l'article L. 133-24 du Code Monétaire et Financier. Il faudra joindre la copie de votre plainte à votre banque.

En cas de refus, nous interviendrons à vos côtés. Vous trouverez à la fin de cet article comment nous joindre, des exemplaires de la revue trimestrielle et les renseignements sur l'adhésion, nécessaire pour que nous puissions vous aider.

Conclusion

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un virement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à https://www.adcfrance.fr/contactez-nous/. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

https://www.adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle et une participation financière de 50 € aux frais de l'action soit 100 €. Vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

Le numéro 152 de la revue Antipac

L'apparition de l'ADC France :

La revue Antipac n° 149

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

https://www.helloasso.com/associations/adc-lorraine/adhesions/re-adhesion-simple

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec les escrocs sans avoir versé de fonds :

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à https://www.adcfrance.fr/contactez-nous/

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, précisez les documents personnels que vous avez pu donner aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous

arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à https://www.adcfrance.fr/contactez-nous/

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.